



Demande de renseignements pour être son propre prestataire

Par **stephane**, le **29/08/2009** à **01:19**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible qu'une association de loi 1901 a but non lucrative , peut-tout en restant bénévole proposer dans ces activités des services similaires a ceux du prestataires avec qui elle travail? Car peut-t-il y avoir conflits sur qui de l'association ou du prestataires a effectuer la prestation en sachant qu'ils ont les mêmes activités l'un est l'autre?

je vous remercie de votre compréhension et je tiens a vous remercier car étant une jeune association animalière, ces réponses sont vraiment précieuses pour moi.
merci par avance

mr martin